

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt juillet, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Yvonne Garnier, sous la présidence de Monsieur Jean Philippe POMMERET, maire.

Présents : Jean Philippe POMMERET, Bérénice BHAVSAR, Manuel BLOCH, Céline BOFARULL, Dominique GARCIA, Armelle HENNO, Eric LARCADE, Erwan LESAGE, Eric LUCAS, Christophe MERLE, Martine PICHARD, Nathalie RICHARD,

Absents excusés : Marie DE SOUSA REBELO, Hervé DEBOUTIERE, Tanguy TUAL

Hervé DEBOUTIERE donne procuration à Manuel BLOCH  
Tanguy TUAL donne procuration à Jean Philippe POMMERET

Secrétaire de séance : Dominique GARCIA

*Effectif légal du conseil municipal : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Qui ont pris part aux délibérations : 14*

Convocation : 15 juillet 2020

Publication : 27 juillet 2020

Le compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour** :

Ressources humaines :

- recrutement d'agents contractuels,

Affaires diverses :

- motion - appel à l'Etat pour un plan d'urgence de sauvetage des transports publics,  
- Compte rendu des réunions des commissions municipales.

<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
----------------------------

**2020-25 - Recrutement d'agents contractuels**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 et 3-3,

Considérant que la commune peut faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité,

Considérant que dans les communes de moins de 1000 habitants, il peut être recruté des agents non titulaires, dans des emplois à temps non complet, lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50 %,

Considérant qu'il pourra être nécessaire de renforcer les services techniques et les services d'animation,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le maire à recruter des agents contractuels de droit public, dans le grade d'adjoint technique territorial et d'adjoint territorial d'animation, relevant de la catégorie C, Monsieur le maire sera chargé de la constatation des besoins et de la détermination des niveaux de rémunération.
  - décide de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 6 h 30, crée par la délibération n°2019-22 du 28 mai 2019.
  - décide de supprimer l'emploi d'adjoint territorial d'animation d'une durée hebdomadaire de 16 h 45 créée par la délibération n°2019-21 du 28 mai 2019.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## AFFAIRES DIVERSES

### **2020-26 - Motion - Appel à l'Etat pour un plan d'urgence de sauvetage des transports publics**

« Monsieur le Président de la République,

Face à une crise sanitaire sans précédent qui conduit le pays à affronter une crise économique et sociale majeure, il est urgent que l'Etat puisse adopter un plan de sauvetage des transports du quotidien, à l'image de ceux adoptés pour les secteurs du transport aérien, de l'automobile et de l'aéronautique, et en suivant l'exemple des gouvernements allemands, néerlandais et britanniques.

Les pertes de recettes voyageurs liées au confinement, à l'obligation de distanciation physique dans les transports et à la désaffectation de ces derniers, de même que les pertes de versement mobilités liées au chômage partiel et à la crise économique, sont estimées à 2,6 milliards d'euros en 2020 (1 milliard d'euros au titre du versement mobilité des entreprises non versé et 1,6 milliard d'euros de pertes de recettes voyageurs), soit près de 26% de pertes de recettes annuelles.

Ce ratio est peu ou prou le même pour toutes les autorités organisatrices de transport en France qui subissent un terrible effet ciseau, ayant été obligées de devoir maintenir un niveau d'offre le plus élevé possible avec des surcoûts liés aux mesures sanitaires, alors même que les recettes s'effondrent dramatiquement.

Malgré la qualité et la prudence de sa gestion financière, soulignée par un récent Rapport de la chambre Régionale des Comptes, Île-de-France Mobilités, qui est un établissement public administratif, ne peut emprunter une telle somme pour financer des dépenses de fonctionnement. Les collectivités qui la dirigent et la subventionnent à hauteur de 10%, ne disposent pas, quant à elles, de la possibilité légale de s'endetter pour financer des dépenses de fonctionnement.

Il serait totalement inconcevable et injuste, à nos yeux, de faire payer cette ardoise liée à la crise sanitaire du COVID-19 par les voyageurs, qui devraient en supporter le coût estimé entre 15 et 20 euros de hausse du Navigo mensuel ! Tout comme il aurait été injuste de ne pas

rembourser le coût des abonnements des Franciliens qui ne pouvaient emprunter les transports en commun pendant le confinement, mesure prise par l'ensemble des autorités organisatrices en France. Ajoutons qu'une telle décision d'augmentation des tarifs, au-delà de son impact très fort sur le pouvoir d'achat des Franciliens, pèserait également sur les finances des entreprises, puisqu'elles devraient verser à leurs salariés 1,3 milliards d'euros de remboursement employeur, ce qui pèserait fortement sur leurs comptes, et donc sur l'emploi, dans la période de récession que nous traversons. Il n'est pas d'avantage concevable qu'Île-de-France Mobilités réduise l'offre de transports collectifs ou renonce à honorer ses commandes de matériels roulants indispensables à l'amélioration de la qualité des transports du quotidien, et qui sont si précieuses pour tout le secteur ferroviaire français.

Une cessation de paiement d'Île-de-France Mobilités, inéluctable sans nouvelle recette votée par l'Etat dès juillet, menacerait des centaines de milliers d'emplois en France que ce soit chez les opérateurs de transports, chez les constructeurs de matériel roulant et leurs sous-traitants, équipementiers, ainsi que dans les entreprises de travaux publics.

Monsieur le Président de la République, vous vous êtes engagé à ce que l'Etat supporte les conséquences si brutales de la crise sanitaire « quoi qu'il en coûte », vous avez insisté sur le caractère écologique de votre plan de relance, et sur la solidarité de l'Etat avec les plus fragiles, c'est pourquoi nous vous demandons instamment de ne pas laisser dans une situation de potentielle cessation de paiement les transports publics franciliens, transports populaires et écologiques, indispensables pour l'exercice du droit de chacun à la mobilité, la reprise de l'activité économique et la lutte contre la pollution. Nous vous demandons à ce titre la compensation intégrale des pertes de recettes fiscales et voyageurs d'Île-de-France Mobilités liées à l'épidémie de Covid pour l'année 2020 et un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022 en fonction de l'évolution de la situation économique et de la fréquentation de nos transports en commun ainsi qu'un plan de relance du secteur industriel des transports publics d'une ambition équivalente à ceux élaborés pour l'aéronautique et l'automobile. »

Le conseil municipal, par 9 voix pour et 5 abstentions (Manuel Bloch, Céline Bofarull, Hervé Deboutière, Erwan Lesage et Eric Lucas) assure son soutien à la motion adoptée lors du conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités en date du 10 juin 2020.

### **Désignations de délégués**

Monsieur le maire indique que la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) a la compétence de la collecte et du traitement des déchets qu'elle a déléguée au SMICTOM. La commune propose de désigner les élus suivants pour représenter la CAPF au SMICTOM :

*Titulaires* : Hervé Deboutière et Christophe Merle

*Suppléants* : Nathalie Richard et Tanguy Tual.

De la même façon, la CAPF assure la compétence obligatoire de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). La commune propose de désigner les représentants au sein du SEMEA (syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du rû de la Mare au Evées et de leurs affluents) :

Titulaires : Céline Bofarull et Jean Philippe Pommeret,

Suppléant : Bérénice Bhavsar

La CAPF va constituer des commissions thématiques qui seront composées de conseillers communautaires ou municipaux. Les représentants de la commune d'Ury dans ces commissions sont les suivants :

- Finances, ressources humaines, mutualisation : Eric Larcade
- Développement économique, tourisme, attractivité : Martine Pichard
- Urbanisme, habitat, logement, déplacements : Erwan Lesage
- Environnement : Céline Bofarull
- Sport, enfance, jeunesse, culture, vie associative : Armelle Henno.

### **Compte rendu des réunions des commissions municipales**

Commission scolaire et périscolaire : Mme Henno indique que la commission réfléchit à la possibilité d'organiser un accueil à la journée lors des animations vacances. Une rencontre est prévue avec la commune d'Achères la Forêt, qui propose déjà un accueil de loisirs.

M. le maire souligne la réussite de la semaine d'animation proposée du 6 au 10 juillet avec 14 enfants présents.

La commission va proposer des goûters à la garderie, équilibrés et variés en s'approvisionnant localement.

Une réunion sera organisée avec les assistantes maternelles pour connaître leurs besoins.

La commission souhaite travailler avec l'amicale scolaire et va proposer une rencontre avec sa présidente.

M. Bloch évoque la priorité selon lui d'accueillir, pendant la période scolaire, tous les enfants qui ne pourraient être accueillis par les enseignantes, quelle que soit la situation sanitaire, en utilisant notamment la salle Yvonne Garnier et en faisant appel à des bénévoles.

M. le maire répond que tout sera fait pour rendre service aux parents mais que la commune est dépendante des contraintes sanitaires imposées par l'Etat et de ses ressources, notamment en personnel municipal. Il n'est donc pas possible de s'engager auprès des parents à ce jour, ni même sur des bénévoles.

M. Merle précise que les accueils collectifs de mineurs sont en outre soumis à une réglementation.

Commission sécurité : M. Lucas évoque les niveaux d'alerte du risque canicule qui définissent les actions à mener, en cas de déclenchement des niveaux 3 et 4. Les personnes vulnérables ont reçu un courrier avec une affiche rappelant les bons gestes à adopter en cas de canicule. Un centre d'accueil et de regroupement d'urgence va être créé. Le matériel disponible est recensé. D'autres acquisitions sont en cours. Le personnel et les élus seront formés à la mise en place du centre d'accueil.

M. le maire fait part de la visite de deux personnes de l'association de l'ordre de Malte, expertes en intervention d'urgence, qui ont indiqué le matériel d'urgence minimum à détenir.

Commission travaux et urbanisme : M. Lesage fait part de l'activité importante en urbanisme. Il rappelle qu'une réunion de présentation du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) se tiendra le 21 juillet.

Il indique que la mise en service de la borne électrique Place de la République aura lieu le 21 juillet 2020.

Le homeball situé dans la cour de l'école maternelle sera déplacé dans le parc de la mairie.

Commission développement et tourisme : M. Bloch indique qu'il a désormais un interlocuteur à la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau pour évoquer la sécurité de l'arrêt de bus.

Il fait part du projet de Dominique Garcia d'organiser des sentiers de promenade, sur 3 thématiques : la biodiversité, en collaboration avec la commission environnement et biodiversité, l'histoire et les activités physiques.

La commission réfléchit à créer un évènement annuel qui caractérise le village et à valoriser l'église par l'organisation de visites.

Commission environnement et biodiversité : Mme Bofarull relate l'étude scientifique « mission hérisson » qui consiste à la pose d'un tunnel au cimetière pour relever les éventuelles empreintes de hérissons, pendant 5 jours.

Une deuxième étude sera menée en août pour enregistrer l'éventuel passage de chauve-souris.

Un premier repérage de la faune et de la flore de la commune sera organisé à la rentrée, en lien avec la commission développement et tourisme, afin de les signaler lors des lieux de promenade.

Mmes Bhavsar et Bofarull ont assisté au comité syndical du PNR le 9 juillet 2020.

Commission communication : M. Merle indique que le 1er bulletin municipal papier a été distribué. Le prochain est programmé pour l'automne.

La séance est levée à 22 h 20.



Le Maire,  
Jean Philippe POMMERET